

## FORMULAIRE

### LA DEMANDE DOIT ETRE FAITE AVANT LE 1<sup>ER</sup> MAI

Date de réception

Soutien à l'encadrement des  
catégories jeunes des  
organismes sportifs

Club demandeur : \_\_\_\_\_

NOM/prénom du Président : \_\_\_\_\_

Adresse du siège social du club : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Commune(s) du lieu de pratique : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail du club : \_\_\_\_\_

Site Internet du club : \_\_\_\_\_

Personne à contacter (si différente) : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

**Pièces à joindre obligatoirement pour étude du dossier :**

- La fiche « Encadrement technique » dûment complétée (en page 3) ;
- La copie des diplômes ou des attestations de formation des encadrants sportifs ;
- La liste nominative des effectifs jeunes, par catégorie, avec leur adresse de résidence et leur numéro de licence ;
- La liste nominative des jeunes arbitres accompagnée de justificatifs (diplôme, livret, etc.) ;
- 1 RIB pour le paiement de l'aide en cas d'accord, à intégrer en page 4 ;
- Le Numéro SIRET pour le paiement de l'aide en cas d'accord : \_\_\_\_\_

**Dossier à transmettre à :**

Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie  
Les Sources de la Vendée - La Tardière 85120 TERVAL  
Tél : 02 51 69 61 43 fax : 02 51 52 69 20

Site Internet : [www.pays-chataigneraie.fr](http://www.pays-chataigneraie.fr) / E-mail Service "Sport" : [sport.associations@ccplc.fr](mailto:sport.associations@ccplc.fr)

## Objet

Aide financière relative :

- Aux effectifs de jeunes joueurs et jeunes arbitres (moins de 20 ans) ;
- Et de leur encadrement par :
  - o Des bénévoles ;
  - o Des éducateurs salariés ou indemnisés.

## Bénéficiaires

Associations sportives non scolaires, œuvrant sur le territoire intercommunal et ayant leur siège social dans l'une des communes membres de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie et disposant d'une ou plusieurs sections « Enfants et/ou Jeunes ».

## Conditions

- L'association doit être affiliée à une Fédération Sportive Française ;
- Une seule demande par association et par saison sportive ;
- Les aides ne peuvent être attribuées que dans la limite des crédits inscrits au budget intercommunal ;
- Toute annulation de l'aide fera l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire des sommes qui lui auraient été versées.

## Montant de l'aide – Barème forfaitaire

Nombre de points forfaitaire par « association ayant des enfants, des jeunes et des encadrants jeunes »	50 points
Nombre de points par enfant et/ou par jeune domicilié sur le territoire intercommunal	2 points
Nombre de points par « jeune-arbitre »	20 points
Nombre de points par encadrant des catégories enfants et jeunes non diplômé	10 points
Nombre de points par encadrant des catégories enfants et jeunes possédant un diplôme d'encadrement sportif inférieur au niveau 4	30 points
Nombre de points par encadrant des catégories enfants et jeunes possédant un diplôme d'encadrement sportif de niveau 4 et supérieur	60 points
Nombre de points par encadrant en formation	15 points

La valeur du point s'élève à 8.00 € (Montant fixé par délibération)

## Modalités

Le formulaire, à retirer au siège de la Communauté de communes ou sur son site internet, doit être DIRECTEMENT envoyé (par courrier ou courriel) ou déposé auprès des services de la collectivité.

Il devra IMPÉRATIVEMENT être transmis :

- **Avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année ;**
- **En un seul dépôt avec toutes les pièces justificatives** à l'étude du dossier présentées dans l'encadré intitulé « Pièces à joindre obligatoirement pour étude du dossier » en page 1.

Le paiement s'effectuera sous réserve de la stricte application des règles énoncées ci-dessus (cf. « Conditions ») et de la transmission des coordonnées bancaires (RIB) et du SIRET du bénéficiaire.

Le bénéficiaire sera amené à participer à la conférence de presse organisée annuellement par La Communauté de communes afin de mettre en avant l'aide accordée.

FICHE « ENCADREMENT TECHNIQUE »						
Intitulé de La catégorie (Catégories <u>jeunes</u> <u>Uniquement</u> )	Effectif de la catégorie	Prénom et NOM Des encadrants De la catégorie (Deux maximums)	Intitulé précis du diplôme que possède l'encadrant (Fournir les diplômes)	Si l'encadrant est en cours de formation		
				Intitulé précis du diplôme préparé par l'encadrant (Fournir l'attestation De formation)	Date De début	Date De fin
<b>EXEMPLE :</b> <i>BENJAMINES U7</i>	14	<i>Philippe REBONDS</i>	<i>BE 1 Basket</i>			
		<i>Matthieu RAQUETTE</i>		<i>Animateur technique</i>	<i>12/02/12</i>	<i>14/05/12</i>
		1.				
		2.				
		1.				
		2.				
		1.				
		2.				
		1.				
		2.				
		1.				
		2.				
		1.				
		2.				
		1.				
		2.				
		1.				
		2.				

<i>Jeunes arbitres (- de 20 ans)</i>	Nom et Prénom	Âge	Nom et Prénom	Âge	Nom et Prénom	Âge

Bilan des actions mises en place dans la saison :

Je soussigné, M \_\_\_\_\_, certifie l'exactitude des renseignements de la fiche de demande et des pièces justificatives transmises pour la présente demande de soutien.

Le : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Signature :

Je soussigné(e), (nom et prénom) ..... Représentant(e) légal(e) de l'association déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire ;
- Que l'association respecte les principes et les valeurs de la Charte des engagement réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte.

Réservé à l'administration

Programme	Délibération n° C012/2024 au 08 février 2024
Date du pôle	
Montant proposé	
Numéro et date de la décision	
Montant attribué	
Date limite de dépôt du dossier	1 <sup>er</sup> mai de chaque année
Somme versée	
Date de versement	
Mandat / Bordereau	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la comptabilité. Le destinataire des données est le Trésor Public.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie (accueil@ccplc.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Coller ou agraffer ici vos références bancaires (RIB)  
Ou les transmettre par courriel



**Pour tout renseignement :**

Communauté de Communes  
du Pays de La Châtaigneraie  
Les Sources de la Vendée  
La Tardière 85120 TERVAL

Tél : 02 51 69 61 43 – Fax : 02 51 52 69 20  
Site Internet : [www.pays-chataigneraie.fr](http://www.pays-chataigneraie.fr)